

Ville de CLERMONT

Un choix de vie tout naturel !



Bulletin municipal

Juin 2020

Mot du Maire

Bonjour, l'été 2020 est arrivé et nous devons nous adapter avec les restrictions que la COVID-19 nous apporte. Bien des travaux ne seront probablement pas exécutés car nous sommes toujours sous restriction du 2 mètres tant que possible. Toutefois, nous désirons toujours faire quelques projets tel que le réasphaltage de la rue Clairval.

Pour ce qui est de la rue du Foyer, nous sommes en discussion avec Infrastructure Canada pour répondre à leurs exigences concernant les peuples autochtones. Le Gouvernement du Canada nous a informés que ces travaux doivent faire l'objet d'exigence en matière de consultation des peuples autochtones. C'est la première fois que nous nous engageons dans ce processus et dès que nous aurons un protocole d'entente, nous pourrons préparer l'appel d'offres public. J'espère que ce sera cette année.

Un court mot sur les « Faits saillants du rapport financier 2019 » qui a été adopté à la séance du 8 juin qui peut être consulté sur le site internet de la Ville. À l'item « réserve infrastructures » le montant de 1 519 995 \$ représente la portion financière que la ville devra assumer pour deux projets importants, celui de l'aréna et celui de la bibliothèque. Ces projets totalisent des estimés de 3 683 000 \$. Nous avons confiance de les faire en 2021. Malgré toutes les restrictions, je vous souhaite un bel été ! *Jean-Pierre Gagnon, maire*

Service des travaux publics

Depuis plusieurs années, de nombreux citoyens et citoyennes ont exprimé leurs inquiétudes face à la vitesse des véhicules sur les différentes rues de la municipalité. Diverses mesures ont été mises en place, dont entre autre l'ajout d'arrêts obligatoires et l'achat d'un indicateur de vitesse, avec message de sensibilisation. Cet équipement nous a par ailleurs permis de constater que même lorsque les automobilistes roulent à 50 km/heure, cette vitesse semble excessive. C'est pourquoi, lors de la dernière réunion du conseil municipal, un avis de motion a été présenté afin de réduire la vitesse à 40 km/heure, dans toutes les rues municipales. Cette modification à la réglementation devrait entrer en vigueur au cours du mois de juillet.

Véhicules hors route

Comme à bien des endroits dans la région de Charlevoix, des véhicules hors route circulent sur des sentiers non balisés, à proximité de propriétés résidentielles. Notre situation géographique et la proximité de milieux boisés incitent de nombreux amateurs de VTT ou d'autres motocyclistes à emprunter divers sentiers afin de rejoindre de plus grandes étendues où il est possible de faire de la randonnée.

Malheureusement, les amateurs de véhicules hors route ne respectent pas toujours les résidents et les propriétés privées. Lorsqu'un véhicule circule doucement, que l'on constate qu'il fait attention à la propriété d'autrui, on n'a pas tendance à s'en plaindre et à demander que les passages soient bloqués ou qu'une surveillance des autorités soit nécessaire. Mais dans le cas contraire, les plaintes répétées et les bris occasionnés engendrent la fermeture d'accès et privent d'autres utilisateurs d'un sentier accommodant. Alors, **SVP**, si vous conduisez un VTT ou une motocyclette, pensez à ceux qui vont entendre le bruit non souhaité ou respirer la poussière et **RA-LENTISSEZ**. Vous êtes les seuls à pouvoir faire ce qu'il faut pour conserver des accès à certains espaces. Et surtout, **SENSIBILISEZ** les conducteurs de votre entourage à l'importance du respect d'autrui.

Pour toute question ou commentaire, vous pouvez nous joindre à
info@ville.clermont.qc.ca ou visitez notre site internet au www.ville.clermont.qc.ca
2, rue Maisonneuve, Clermont (Québec) G4A 1G6 418-439-3931



RAPPEL de la réglementation sur le contrôle de la consommation d'eau potable

L'utilisation de l'eau potable provenant du réseau municipal est strictement défendue pour laver les entrées et trottoirs et en aucun temps, l'eau ne doit ruisseler dans la rue, trottoir ou sur les propriétés avoisinantes. Par contre, il est permis de procéder à **l'arrosage des jardins et pelouses** entre 18 h et minuit, pour les occupants d'habitation dont le numéro civique est pair, **LES JOURS PAIRS**, pour les occupants d'habitation dont le numéro civique est impair, **LES JOURS IMPAIRS**. N.B. Les jours pairs et impairs correspondent aux jours de calendrier. **L'arrosage des jardins potagers privés, des fleurs et autres végétaux** est autorisé tous les jours le soir, à partir de 18 h jusqu'à minuit, soit avec un arrosoir, soit avec un boyau d'arrosage muni d'une lance avec fermeture automatique. Le lavage des véhicules, bâtiments et véhicules récréatifs est permis tous les jours en utilisant également un boyau muni d'un pistolet d'arrosage à fermeture automatique. Par exception, un propriétaire ou locataire qui fait l'installation d'une nouvelle pelouse (tourbe ou graine), la rénovation d'une pelouse existante, l'installation d'une haie, peut, sur l'obtention d'un **permis d'arrosage temporaire** du service des travaux publics, procéder à l'arrosage. **Quiconque contrevient à l'une des dispositions du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende minimale de 100 \$ pour une première infraction.**

Bibliothèque municipale « La Chute de Mots »

Depuis le 2 juin dernier, votre bibliothèque municipale la Chute de Mots vous offre le prêt de livres, sans contact. Les mardi et jeudi, de 18 h à 20 h 30, vous pourrez rapporter les livres que vous avez en main dans les boîtes noires placées entre les deux portes à l'entrée de la bibliothèque.

Pour obtenir un prêt de livre, vous devrez le réserver par téléphone au 418 439-2903 ou par courriel à l'adresse : lachutedemots63@hotmail.com. Maximum 3 livres par adulte et par jeune. Vous pouvez consulter le catalogue sur le site du Réseau pour faire votre choix de livres. Nous communiquerons avec vous pour récupérer vos livres dans un sac identifié à votre nom. Il sera important de respecter la distanciation à l'extérieur de la bibliothèque.

Mot de l'inspecteur municipal Julien Lavoie, inspecteur, 418-439-3931 poste 5605

Si vous prévoyez entreprendre des travaux de rénovation, construction, installation d'une piscine, d'un cabanon, d'une clôture, d'un mur de soutènement etc., n'oubliez pas de déposer une demande de permis auprès du service d'inspection municipale. Il est très important, lors de l'élaboration de vos projets, de contacter l'inspecteur en bâtiment, pour vous assurer de la légalité des interventions que vous projetez d'effectuer sur votre propriété.

Installation d'un climatiseur ou d'une thermopompe

L'installation d'un climatiseur ou d'une thermopompe ainsi que l'installation d'une bonbonne de gaz propane ou d'un réservoir à l'huile ne nécessitent pas de permis émis par l'inspecteur municipal.

Toutefois, ces installations sont régies par des normes au règlement de zonage municipal. Lorsqu'il est constaté que ces normes ne sont pas respectées, le propriétaire reçoit un avis de non-conformité et il doit procéder aux changements requis. Informez-vous auprès de l'inspecteur municipal avant toute installation.

Vente de garage

La vente de biens d'utilité domestique (**vente de garage**) est autorisée durant les dernières fins de semaine complètes de **mai, juin, août** et **septembre**. Il n'est pas requis d'obtenir un certificat d'autorisation. En cas de pluie durant l'une des périodes précitées, la vente de garage peut se tenir la fin de semaine suivante.



 C'est avec une grande fierté que notre municipalité se prépare à recevoir, au cours de l'été 2020, la visite des classificateurs des Fleurons du Québec. Ceux-ci visiteront 60 % de notre territoire et évalueront les aménagements horticoles et paysagers qui sont à la vue du public. Nous invitons tous les citoyens à jardiner et fleurir leur environnement dès maintenant, afin de contribuer à l'amélioration de la cote de classification horticole à notre image. En 2017, nous avons obtenu 4 fleurons. En adhérant au programme des Fleurons du Québec, la Ville de Clermont s'est engagée dans un processus d'amélioration continu du cadre de vie de ses concitoyens et cherche à mobiliser la population autour d'un projet commun d'embellissement du paysage. Il est important que les commerces et les institutions fassent leur part car la classification accorde une importance quantifiable à l'aménagement de cette catégorie. Alors nous vous invitons à sensibiliser les responsables ou propriétaires de tout commerce ou bâtiment institutionnel. On se souhaite un bel été **VERT** !

Un mot de votre service des incendies... Restez vigilants, même en confinement...

Voici quelques conseils de prévention des incendies :

Le BBQ : Le barbecue au propane ou au gaz naturel est un appareil sécuritaire, mais il comporte des risques de blessures, d'explosion et d'incendie. Pour en savoir plus sur son utilisation, son entretien et son entreposage, consultez : <https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/securite-incendie/prevenir-incendie/conseils-prevention/barbecue.html>

L'huile et les graisses de cuisson : Nous le dirons jamais assez, en cuisine, il est primordial de garder un œil attentif sur ce que nous faisons chauffer, particulièrement lors de l'utilisation d'huiles ou de graisses. Pour en savoir plus : <https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/securite-incendie/prevenir-incendie/conseils-prevention/huile-graisse-cuisson.html>

Les feux dans les terreaux et les végétaux : Nous notons une tendance à la hausse des incendies ayant comme source de chaleur des articles de fumeur que nous avons négligemment jetés dans des contenants destinés aux végétaux ou dans des zones de végétation. Suivez ces conseils pour éviter les incendies :

<https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/securite-incendie/prevenir-incendie/conseils-prevention/terreaux-vegetaux.html>

Le déménagement : Une liste de judicieux conseils en matière de prévention et de sécurité incendie est mise à votre disposition afin d'assurer votre protection et votre bien-être. Pour en savoir plus :

<https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/securite-incendie/prevenir-incendie/conseils-prevention/demenagement-prevention.html>

Le monoxyde de carbone : Le monoxyde de carbone est un gaz imperceptible par l'humain et potentiellement mortel. Afin de savoir quels comportements sécuritaires adopter pour éviter une intoxication, consultez :

<https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/securite-incendie/prevenir-incendie/conseils-prevention/monoxyde-carbone.html>

L'électricité : Vous faites du télétravail et avez ajouté du matériel informatique à votre équipement personnel? Ne surchargez pas vos prises électriques ou vos barres de tension. Pour d'autres conseils, consultez :

<https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/securite-incendie/prevenir-incendie/conseils-prevention/dangers-electricite.html>

Le plan d'évacuation résidentiel : Le plan d'évacuation est un dessin de chaque étage de votre domicile destiné à faciliter l'évacuation des occupants en cas d'incendie ou d'urgence. En sachant par où et comment évacuer, vous mettez ainsi toutes les chances de votre côté.

<https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/securite-incendie/prevenir-incendie/conseils-prevention/plan-evacuation-domicile.html>

COMPTOIR VESTIMENTAIRE (Sous-sol de l'Église)

Prenez note que le comptoir vestimentaire est toujours fermé mais il est possible d'apporter vos sacs que vous devez descendre au bas des escaliers de la porte du clocher qui sera ouverte de 8 h à 16 h (sauf le dimanche) jusqu'au 27 juin. À compter de cette date, nous prendrons une pause jusqu'en septembre.

Merci à tous de votre collaboration et bon été!



Célébrons le Québec à notre façon...

La Fête Nationale des Québécois sera belle et bien soulignée encore cette année. En raison de la pandémie, il n'était malheureusement pas possible pour la Ville de reconduire sa traditionnelle soirée de spectacle au Parcours des Berges Alexis le Trotteur. Pour cette raison, la Fête sera transportée dans les rues de Clermont le mardi 23 juin prochain à compter de 18 h (en cas de pluie, reportée au 24 juin). Une parade déambulera dans la Ville et mettra en vedette plusieurs artistes locaux ainsi que des amuseurs publics (mascottes, jongleurs, échassiers, etc.). L'objectif premier de cet événement familial est de permettre aux citoyens de célébrer tout en respectant les mesures de distanciation sociale imposées par le gouvernement. Voici les rues qui seront couvertes par la parade (à noter que celles qui sont soulignées ne pourront avoir le cortège complet en raison du dénivelé important et que le trajet peut être sujet à changement) : **Larouche, de la Falaise, Champs-Fleuris, Tremblay, Parc Daniel, Parc Larouche, Forget, Saint-Philippe, Stationnement de l'église, des Érables, du Parc, Maisonneuve, Lapointe, des Vingt-et-Un, Vermont, du Foyer, Dion, Beauregard, Antoine-Grenier, Clairval, chemin des Lacs, des Vieux-Moulins**

Ne manquez pas la parade !!!

CAMP DE JOUR Cet été, le camp de jour Clermont passera de 157 à 101 enfants en raison des mesures reliées à la COVID-19. Notre équipe de moniteurs (trices) ainsi que notre coordonnateur M. Léandre Bergeron ont travaillé très fort pour monter une programmation fort intéressante et divertissante malgré le contexte dans lequel nous vivons. Chaque parent recevra un guide complet et détaillé sur les différentes mesures et procédures qui seront en place pour l'été. Notre camp de jour est certifié par l'association des camps du Québec. Nous respectons toutes les normes établies dans le but d'assurer la sécurité de tous les enfants et tout notre personnel en place. Les activités débuteront le 29 juin pour se terminer le 14 août. On vous souhaite à tous une bonne saison estivale.

SOCCER La ligue régionale de soccer ne reviendra pas cette année puisque le plan de relance de soccer Québec ne nous le permet pas. Présentement, la phase 1 du plan de relance de soccer nous restreint à des entraînements individuels seulement. Nous n'offrirons pas cette possibilité pour l'instant. Cependant, nous ne fermons pas la porte à organiser un programme de soccer en petit groupe lors de la prochaine phase de relance. Nous travaillons présentement sur le dossier et vous tiendrons au courant des décisions qui seront prises d'ici les prochaines annonces à la fin du mois de juin. Nous prendrons notre décision selon les restrictions et les normes qui seront exigées au moment de l'annonce. Nous faisons tout en notre pouvoir pour que nos jeunes puissent bouger!!!

COURS DE TENNIS

Le Club de tennis l'Envol offre des cours de tennis pour les jeunes de 7 à 14 ans à compter du 25 juin prochain. Vous pouvez vous inscrire en ligne, sur le site internet de la Ville au www.ville.clermont.qc.ca dans la section « Tennis » ou par téléphone en composant le 418-439-5405 (poste 3) le soir et la fin de semaine. Les cours seront donnés par Derek Godbout (joueur de tennis très talentueux qui a à cœur le développement des jeunes joueurs de la région). Le coût est de 65 \$ pour 10 cours et la carte de membre pour la saison est incluse ce qui signifie que l'enfant peut jouer gratuitement tout l'été.

VOLLEY BALL DE PLAGES ET TERRAIN DE BASKET BALL

Les terrains de volley-ball de plage et de basket-ball sont accessibles au parcours des berges Alexis-le-Trotteur.

Bienvenue aux adeptes de ces sports!

5^e anniversaire Chasse aux trésors de Charlevoix

Du 24 juin au 30 septembre 2020, venez vous amuser en participant à la plus grande chasse aux trésors de Charlevoix et courez la chance de gagner de merveilleux prix qui seront tirés le 10 octobre 2020. Tous les détails sont disponibles à l'adresse suivante : www.chasseauxtresorscharlevoix.com ainsi que sur [Facebook.com/chasseauxtresorscharlevoix](https://www.facebook.com/chasseauxtresorscharlevoix)